



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABGE - 22.05.2020

Numéro de publication: SB02-0000020020

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer DELACRETAZ Gestion Financière Sàrl, soit pour elle: Delacretaz Romain, gérant

Débiteurs:

DELACRETAZ Gestion Financière Sàrl, soit pour elle: Delacretaz Romain, gérant
Rue du Rhône 118
1204 Genève

Créanciers:

FIDUCIAIRE TECAFIN SA
Avenue KRIEG 7
1208 Genève

Représentant:

Laura JAATINEN FERNANDEZ
Etude Zumbach & Associés
Rue de Cossonay 192
1020 Renens VD

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 169153 N

Créances:

CHF 1427.05 8 % depuis 30.04.2018
Note d'honoraires impayée du 30.04.18.
CHF 10.00
Frais de rappel.
CHF 180.00
Frais d'intervention selon art. 106 C.O.

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève